

**DOSSIER D'INSCRIPTION
EN CLASSE DE BTS 1^{ère} année**

Coller
ici
votre
Photo

Toutes les rubriques sont obligatoires

NOM :

Classe :

Ne rien écrire - compléter par l'administration

PRENOM :

Sexe : M F

Date de naissance :

Département de naissance : (DOM : 97, TOM : 98, Etranger : 99)

Commune de naissance :
(pour Lyon, Paris, Marseille, préciser l'arrondissement)

Nationalité : Française Autre : préciser

INE (apparaît sur votre relevé de notes bac) :

SCOLARITE

➤ BACCALAUREAT : Spécialité obtenu en

➤ au Lycée (nom et département) :

Redoublement de la 1^{ère} année de BTS : OUI NON

Scolarité précédente si non scolarisé préciser votre situation ainsi que votre dernière année de scolarisation

Etablissement scolaire fréquenté en **2022 - 2023**
(Nom et adresse complète) :

Classe fréquentée :

Classe de BTS dans laquelle vous êtes admis(e) à la rentrée 2023

- 1^{ère} année
- Support à l'Action Managériale (SAM)
 - Professions Immobilières (PI)
 - Tourisme (TO)
 - Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA)
 - Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)

L.V.A : ANGLAIS (obligatoirement)

L.V.B : *uniquement pour les BTS SAM et TO*

SAM : ESPAGNOL ou ITALIEN

TO : ESPAGNOL ou ITALIEN ou ALLEMAND

A la rentrée 2023, serez-vous boursier(e) : OUI NON EN ATTENTE

Si oui, joindre la copie de la notification en septembre 2022 pas avant

Régime de l'étudiant(e) : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

Renseignements de l'ETUDIANT(E)

OBLIGATOIRES

Adresse personnelle de l'étudiant(e) :

 Portable de l'étudiant(e) obligatoire :

@ adresse mail **EN MAJUSCULES** :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'elle servira lors de l'organisation de la remise des diplômes en fin d'année : merci de ne pas en changer !

Année scolaire 2023 - 2024

OBLIGATOIRE**SITUATION FAMILIALE DES RESPONSABLES LEGAUX**

Représentants légaux : mariés divorcés veuf(ve) célibataire vie maritale pacsés

Responsable légal(e)	Représentant Légal 1	Représentant Légal 2
NOM		
PRENOM		
☎ personnel		
📱 portable		
Adresse		
@ adresse mail Obligatoire en majuscules (merci)		

Situation professionnelle des responsables légaux

OBLIGATOIRE

Obligatoire pour tous : Merci de renseigner la profession et de cocher la case correspondante à la situation

Représentant légal 1 :

Profession :

en activité retraité ou retiré au chômage en arrêt

Représentant légal 2 :

Profession :

en activité retraitée ou retirée au chômage en arrêt

Personne à prévenir en cas d'accident (autre que les représentants légaux)

NOM, PRENOM	
☎ personnel	
Adresse	
Lien de parenté avec l'étudiant(e)	

Informations Frères et Sœurs

Nombre total d'enfants scolarisés en collège public et en lycée public (y compris l'étudiant(e) pour qui le dossier est complété)			
Nombre total d'enfants à la charge des responsables légaux			
Nom	Prénom	Classe / Formation	Etablissement et classe fréquentés

Nous attirons votre attention sur l'exactitude des informations fournies. Par la présente, vous vous engagez à communiquer dans les 48h au secrétariat de scolarité et aux CPE, tout changement de situation, d'adresse ou de téléphone.

Date et signature de l'étudiant(e)

PASS'REGION OBLIGATOIRE

Qu'est-ce que le Pass'Région et à quoi sert-il ?

Le Pass'Région est une carte avec plein d'avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes !

Comment obtenir mon « Pass'Région » ?

Je commande mon Pass'Région en ligne sur <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr> ou depuis l'application smartphone Pass'Région.

Dès que mon établissement aura validé ma commande, le Pass'Région me sera adressé sous 2 semaines.

Si je l'ai perdu : j'en demande un autre sans attendre !

Quels sont les avantages ?

Bénéficier de nombreuses réductions sur la culture (places de ciné, concerts) et sur la pratique sportive et d'autres aides.

A quoi sert le Pass'Région au lycée ?

Le Pass'région est obligatoire pour

- Entrer dans l'établissement
- Accéder à la demi-pension
- Profiter de réductions pour des sorties scolaires, etc.

Justification des absences

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'absences
vous avez **48 heures** pour justifier vos absences :

- soit par un certificat médical,
- soit par un justificatif administratif.

Tout autre justification ne sera pas prise en compte.

Au-delà de 4 1/2 journées d'absences non justifiées par semestre, un signalement est fait au CROUS qui peut entraîner le remboursement, la suspension ou l'annulation de la Bourse



Charte d'utilisation des Ressources Numériques 2023 – 2024

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques en réseau à usage pédagogique du lycée polyvalent Colbert.

1) Conditions d'accès au réseau :

L'utilisation des moyens informatiques au lycée a pour objectif exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation.

Pour se connecter, chaque utilisateur obtient un compte informatique personnel identifié par son nom d'utilisateur. Les noms d'utilisateurs sont donnés aux étudiants en début d'année. Ils sont personnels et inaccessibles.

A la fin de l'activité, l'utilisateur devra fermer sa session de travail, selon la procédure qui lui sera indiquée par son professeur.

2) Responsabilités de l'utilisateur :

Chaque utilisateur s'engage à respecter :

- Les règles relatives à la protection des libertés individuelles, la vie privée et notamment le secret de la correspondance, la protection du droit à l'image, la protection des mineurs.
- Les règles relatives aux droits d'auteur :
 - Les œuvres publiées (textes, photos, images, dessins, musiques...) sur Internet sont protégées au même titre que toute œuvre,
 - Toute copie de logiciel est strictement interdite, sauf la copie de sauvegarde.
- Le respect du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Chaque utilisateur s'engage à :

- Prendre soin du matériel informatique qu'il utilise, ne pas en démonter ou en intervertir les composants, ne pas manipuler les câbles d'alimentation et de connexion des périphériques à l'unité centrale, et du poste au réseau, respecter les procédures de mise en route et d'arrêt indiquées par son professeur, ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs, ne pas essayer de contourner la sécurité,
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de saturer les ressources,
- Ne pas divulguer les informations (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant la connexion aux ressources, dans ce cas sa responsabilité est également engagée, ne pas installer des logiciels.

3) Accès au réseau Internet :

- L'accès aux ressources du Web a pour objet exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques. Les élèves mineurs ne peuvent mener ces recherches qu'en présence d'un adulte responsable.
- L'accès se fait en présence et sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Le téléchargement de fichiers (sons, vidéo, programmes...) est interdit, sauf approbation du professeur, et uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.
- La connexion à des services de dialogue en direct se fait uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.
- Ne pas se connecter volontairement à un site proposant des achats de biens et/ou de services en ligne, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique, et dans ce cas, ne pas procéder à un quelconque achat par ce moyen,
- Ne pas se connecter à des sites au contenu raciste, pornographique ou incitant à la violence.
- L'utilisation de la messagerie est limitée aux activités pédagogiques ; Il n'est pas possible aux utilisateurs élèves de s'abonner à des listes de diffusion
- Aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des documents consultés.
- L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les étudiants pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

SANCTIONS :

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Etablissement, le non - respect des principes établis par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education nationale et de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Je soussigné(e), NOM :

Prénom :

Reconnais avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources numériques du Lycée Colbert et m'engage à la respecter.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Signature de l'étudiant(e) :